

Paris, le 21 Septembre 2016

L'UCPA émet 3 M€ de titres associatifs pour poursuivre le développement de son projet social

Le Groupe UCPA, qui s'est engagé depuis 2012 dans un ambitieux plan de réorganisation de ses outils de financement, émet 3 M€ de titres associatifs destinés notamment au renforcement de ses fonds propres. Cette émission vise à accompagner le déploiement de la mission d'utilité sociale de l'UCPA et à garantir, plus que jamais, un accès à la pratique sportive pour tous.

« Les associations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent relever des défis financiers permanents pour faire coexister valeurs, impact social et efficacité économique. Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et d'évolution rapide des usages et des attentes, ces défis sont d'autant plus prégnants pour l'UCPA qui veut renforcer sa mission d'éducateur sportif pour tous, et plus particulièrement, ses actions auprès des jeunes », déclare Guillaume Légaut, Directeur général de l'UCPA.

La loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du mois de Juillet 2014 a permis une refonte des modalités d'émission des titres associatifs. Ce dispositif qui existait depuis 1985 était très peu utilisé principalement en raison du caractère non liquide des titres et d'un très faible attrait pour les investisseurs. La nouvelle loi a modernisé ce dispositif et facilité le déploiement de ces nouveaux outils.

La présente émission de titres associatifs de l'association UCPA Sport Vacances, regroupant les activités de stages sportifs pour un montant de 1,5 M€, sera suivie par une seconde émission d'un montant équivalent par l'association UCPA Sport Loisirs rassemblant les activités de loisirs sportifs de proximité (bases de loisirs, piscines, patinoires, centres équestres, golfs...) au début de l'année 2017.

Montée par le Crédit Coopératif, banque de l'Economie Sociale et Solidaire et acteur de référence du financement des associations, cette émission est réservée aux investisseurs institutionnels : les banques, les fonds d'épargne salariale solidaire et les investisseurs sociaux.

« Pour le Crédit Coopératif, l'émission de titres associatifs de l'UCPA s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement de nos clients sur des sujets structurants d'ingénierie financière, au-delà des sujets bancaires classiques », affirme Patrick Fellous, Directeur du développement. *« Permettre au secteur de l'ESS d'utiliser toute la palette des outils de financement disponibles, et notamment les titres associatifs, est indispensable au développement et au changement d'échelle de ce mode d'entreprendre. »* ajoute-t-il.

L'UCPA réalisera en 2016 un chiffre d'affaires de plus de 200 M€. Le niveau de ses fonds propres dépasse 80 M€. À côté des titres associatifs, l'association a développé de nouveaux outils de financement avec la création d'une SCI UCPA Patrimoine depuis 2010 pour rénover ses centres sportifs de montagne, la

constitution d'une filiale pour porter l'investissement dans la conception, l'aménagement et le développement des équipements sportifs de loisirs et le soutien de l'innovation sportive avec le financement de start-up dans le monde du sport. D'ici 2020, l'UCPA prévoit un volume d'investissement de près de 85 M€.

À propos de l'UCPA

L'UCPA est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui met tout en œuvre pour lever les barrières sociales, culturelles et générationnelles au départ en vacances et à la pratique sportive de tous les jeunes. 54 % des jeunes accueillis en vacances à l'UCPA sont bénéficiaires d'une aide sociale. L'UCPA dont le cœur de métier est d'être éducateur sportif donne à chaque jeune la même opportunité d'accès à la pratique sportive quelle que soit sa situation sociale, économique ou physique en lui proposant un accompagnement personnalisé. Son engagement pour l'égalité des chances est structuré autour de quatre grands parcours qui comprennent :

- un accompagnement éducatif et social par le sport,
- une intégration de tous à la pratique sportive et du vivre-ensemble,
- une insertion sociale et professionnelle aux métiers du sport,
- une promotion de la santé par le sport.

Au total, 90 008 jeunes sont bénéficiaires chaque année de ces parcours.

L'UCPA apporte aussi une réponse aux besoins de qualification de chacun dans les secteurs du sport, des loisirs et de l'animation. Partenaire des CREPS (Aquitaine, Sud-est Antibes...) et administrateur de l'ENSA, l'UCPA est un organisme de formation aux métiers du sport et de l'animation reconnu. Chaque année, plus de 1 550 jeunes sont accueillis dans 90 dispositifs de formation professionnelle et 3 420 en formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Premier employeur en France dans les métiers du sport, l'UCPA offre également un tremplin professionnel pour de nombreux jeunes qui cherchent un premier emploi. Sur 7 843 collaborateurs, 48% ont moins de 25 ans.

À propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. <http://www.credit-cooperatif.coop/>

Contacts presse

Crédit Coopératif – Laurence Moret : 01 47 24 83 37 – presse@credit-cooperatif.coop

UCPA – Laëtitia Verdier : 01 45 87 46 51 – lverdier@ucpa.asso.fr – presse.ucpa.com